



CAPD du 4 septembre 2015

(Commission Administrative Paritaire Départementale)

Déclaration liminaire du SNUDI FO

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Alors que les chiffres du chômage ne cessent d'augmenter et que dans le même temps le pouvoir d'achat dégringole, le Premier Ministre déclare : « *Nous devons poursuivre les réformes.* »

Il confirme la politique du gouvernement en place de « *baisse de la dépense publique et du coût du travail* », toujours dans le cadre du pacte de responsabilité et il annonce son intention d'aller plus loin dans la remise en cause du Code du Travail et des statuts.

Cette situation est insupportable pour l'ensemble des salariés ! Il en est de même pour tous les personnels de l'Education nationale, qui subissent encore une nouvelle rentrée catastrophique.

↳ Les salaires sont bloqués depuis 2010 et donc une perte de plus de 10% de pouvoir d'achat dans la fonction publique.

Les récentes annonces médiatiques d'une amélioration des rémunérations des fonctionnaires d'ici 2020 sont démenties dans le projet de protocole d'accord PPCR présenté aux organisations syndicales de fonctionnaires. Sur le plan salarial, c'est la tentative de faire cautionner aux syndicats le gel du point d'indice. C'est en même temps la volonté de les associer à la généralisation des rapprochements de corps, de la mobilité des agents, à la destruction des règles de gestion statutaire... autant de mesures de dislocation du statut général de la Fonction publique que notre organisation syndicale ne saurait accepter.

↳ Les garanties statutaires sont aussi menacées par l'ingérence des collectivités locales dans les écoles avec la poursuite de la réforme des rythmes scolaires, la généralisation des PEDT et la mise en place de « chartes municipales » qui organisent ou devrait-on dire « désorganisent » le temps scolaire et périscolaire.

↳ Les postes manquent partout (dans les écoles, les établissements, les universités et les services). Avec 200 postes pour le Primaire, le département des Bouches du Rhône a certes largement bénéficié des moyens alloués à l'académie mais les choix opérés par « la refondation » ont profondément puisé dans cette dotation. Au final, moins de la moitié de ces postes vont répondre à l'amélioration de l'encadrement dans les classes. Ainsi, si ce chiffre global tranche avec les années précédentes, il ne répond toujours pas aux besoins et à la réalité des difficultés de cette rentrée, et ne saurait permettre des conditions de travail correctes dans toutes les écoles du département.

↳ Les refus de temps partiels, de disponibilité et d'ineats-exeats entraînent des situations dramatiques personnelles et familiales.

↳ Les opérations du mouvement et de nomination des collègues se sont déroulées dans des conditions inacceptables, autant pour les personnels concernés que pour les agents du service de la DP. Je reviendrai sur ce point plus loin dans ma déclaration mais d'ores et déjà, nous pensons que l'administration aurait été bien inspirée de tenir compte des remarques des délégués du personnel lors des groupes de travail, cela aurait évité de nombreuses erreurs et perturbations.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos collègues en ont assez !

Ils l'ont exprimé le 9 avril dernier dans la grève interprofessionnelle à l'appel des syndicats FO, CGT, FSU et Solidaires contre le pacte de responsabilité et la loi Macron, et dans les grèves dans l'enseignement pour l'abrogation de la réforme des rythmes scolaires et de la réforme du collège.

C'est pourquoi notre fédération de l'Enseignement FO appelle à la grève le 17 septembre.

Concernant plus précisément les points à l'ordre du jour de cette CAPD, nous tenons à faire plusieurs remarques.

► **Hors-classe :**

Nous constatons que la note de service publiée au BO du 26 février 2015 modifie considérablement les règles et barèmes pour l'accès à la hors classe. Elle accentue la division des personnels avec des bonifications de points suivant leur affectation et leur catégorie, bref une « hors-classe au profil » qui aggrave l'injustice de la création de ce corps en lieu et place d'échelons supplémentaires accessibles à tous.

D'autre part, alors que les enseignants du 2nd degré ont un pourcentage d'accès à la hors-classe de 7 % et que les textes de la fonction publique fixent un taux de 15%, il est inacceptable que les professeurs des écoles restent encore bien en deçà, à 4,5%, alors que 60% des collègues partent à la retraite sans avoir pu accéder à la hors classe ! Le SNUDI-FO revendique que tous les enseignants bénéficient de la hors classe avant de partir à la retraite, hors contingent.

► **Mouvement complémentaire 2015 :**

Nous partageons, avec l'ensemble des autres délégués du personnel, le constat qu'il n'y a jamais eu autant de dysfonctionnements et de perturbations cette année lors de cette phase.

Dans la continuité du mouvement 2014, ce mouvement a été marqué par des conditions inacceptables pour tous nos collègues que nous avons déjà dénoncées lors des groupes de travail de juin et de juillet :

- Un retard des opérations de saisie qui a eu des conséquences sur le calendrier des résultats.
- Une saisie des vœux sur 2 jours ½, dont un week-end !
- Des fractions de postes manquantes dans certaines écoles ou mal renseignées ou plusieurs fractions à la place d'un poste publié comme entier.
- Des règles qui changent en cours d'opération tel que l'acceptation des temps partiels sur les classes spécialisés alors que la circulaire l'interdisait, contre l'avis de FO, et imposait aux collègues concernés un choix crucial d'abandonner leur poste pour exercer leur droit au temps partiel ; ou encore l'extension de la bonification sur les vœux 1 et 2 à toute l'Education prioritaire alors que le circulaire précisait que seules les écoles labellisées REP et REP+ pouvaient y donner accès, ce qui a entraîné des injustices entre les collègues.
- Le vœu de zone qui a, encore une fois cette année, affecté de nombreux collègues, même ceux avec un gros barème, sur des postes non choisis et éloignés de leur domicile.

Mais beaucoup plus grave, comment peut-on accepter « l'oubli » des priorités sociales alors que les collègues qui en bénéficient sont dans une situation personnelle alarmante ? L'absence de ces 500 points dans leur barème a empêché leur nomination sur leurs 1^{ers} vœux, obligeant le service à chercher et à négocier de nouvelles affectations au lieu de refaire tourner le mouvement, comme nous le revendiquons.

Encore plus grave, comment peut-on accepter le changement d'affectation obtenue au barème et sur la base de vœux précis, de collègues ayant participé à la 2^{ème} phase du mouvement afin de procéder à des ajustements durant les congés estivaux pour y placer d'autres collègues titulaires ou stagiaires ?

Si des ajustements étaient nécessaires, il est inconcevable que ça l'ait été au détriment d'autres collègues, en remettant en cause leur barème et leurs vœux, en opposant des collègues les uns aux autres.

Comment enfin comprendre, malgré nos multiples demandes, que nous n'ayons pas été destinataires du listing des affectations avant la fermeture des services le 24 juillet ? Cette absence de communication a non seulement empêché les représentants du personnel de répondre aux attentes et aux questions de nombreux collègues durant toute la période des congés mais également perturbé le travail des équipes qui souhaitaient s'organiser avant la rentrée.

Face à ce constat, nous vous demandons :

- La programmation d'un groupe de travail afin de faire un bilan précis de ces opérations et de tirer toutes les conclusions afin d'améliorer le déroulement général du mouvement.

- L'examen de toutes les demandes de réaffectations des collègues, qui en ont fait la demande, sur des postes moins éloignés qui apparaissent suite aux résultats de la carte scolaire. Notre syndicat vous a fait parvenir un document récapitulatif de cas particuliers.

- Un renforcement du service administratif de la DP, disposant de moyens techniques et humains afin de répondre aux sollicitations et questionnements des agents et des délégués du personnel. D'ailleurs, nous ne manquons pas d'exprimer ici notre reconnaissance et nos sincères remerciements à l'équipe de la Division du personnel qui réalise l'ensemble de ces opérations dans des conditions de travail astreignantes.

Il est impensable que ce service repose sur l'investissement professionnel et personnel d'une équipe à effectif réduit de 2 voire 3 agents pour gérer près de 10.000 enseignants du département. Notre fédération portera cette revendication auprès de Monsieur le Recteur lors de notre audience du 9 septembre.

► Ineat/exeat :

Suite aux résultats catastrophiques des permutations informatisées –rappelons que le taux de satisfaction a diminué de 1,4 point en 2015 et plus de 21 points ces dix dernières années- notre organisation syndicale a défendu, tant au niveau départemental qu'au niveau national, l'ensemble des dossiers qui lui sont confiés.

Nous sommes relativement surpris aujourd'hui du nombre très restreint d'intégrations et de sorties de collègues acceptées, contrairement à ce qui semblait être annoncé dans les différents groupes de travail.

Par ailleurs, nous vous signalons que nous n'avons pas été destinataires des documents de travail préparatoires à cette CAPD, comme le stipule pourtant le règlement intérieur.

Le SNUDI FO réaffirme ici et encore le droit à la mutation pour tous, et notamment pour les priorités légales (rapprochement de conjoint et handicap).

Comme l'an passé, nous vous demandons Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de ne pas limiter dans le temps les exeats accordés et de maintenir la possibilité d'intégration des personnels en cours d'année scolaire, en fonction de leur barème et de leur situation, notamment ceux qui se sont mis en disponibilité d'office pour suivre leur conjoint dans notre département.

► Bilan des PES :

Nous regrettons encore cette année le licenciement de deux professeurs stagiaires dans notre département.

Nous vous rappelons que statutairement les lauréats de concours sont des fonctionnaires stagiaires et non des étudiants contractuels en stage. L'obtention du concours leur donne droit à une formation et cette formation n'est pas une période d'essai, mais complémentaire à leur statut de stagiaire. De la sorte, cette formation ne saurait être un couperet.

C'est pourquoi le SNUDI FO reste opposé au licenciement et revendique au minimum le renouvellement de stage.

D'autre part, la surcharge de travail avec le stage en responsabilité (demi-service d'enseignement en fonction de l'obligation réglementaire de service), la pléthore d'évaluations, les allers-retours à l'ESPE, la préparation de cours, les mémoires et portfolio demandés, l'obligation de présence, les pressions, les chantages à la titularisation, le refus d'alléger le service des stagiaires temps plein 2014 qui sont en redoublement, des stagiaires affectés loin de toute université, d'autres dont le demi-service n'est pas respecté, les placent dans une situation de fragilisation, de brun-out, et de risque d'échec.

FO n'accepte pas que les stagiaires fassent les frais de la « Refondation de l'école » et nous revendiquons toujours le rétablissement d'une véritable formation professionnelle et initiale sans responsabilité devant la classe et donc l'abrogation de la mastérisation.

Je vous remercie pour votre attention.